

OCTEVILLE-SUR-MER
SEINE-MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° DE AF 2023 710 115

Date d'envoi de convocation : 18 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 21

Votants : 28

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604818-20230925-DEAF2023710115-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2023

L'an Deux Mil Vingt trois
Le 25 septembre

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la salle des mariages de la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Olivier ROCHE, Maire.

Etaient présents à l'appel nominal : Olivier ROCHE, Didier GERVAIS, Françoise DEGENETAIS, Denis RIOULT, Frédérique VAUDRY, Marie-Claude CRESSANT, Michel MAILLARD, Daniel BIGOT, Marie-France BEAUVAIS, Annie DURAND, Sylvain CHICOT, Georges LEMAITRE, Patrick BASSETTE, Isabelle JULIEN, Audrey BUSSEY, Claudine MABIRE, Jacques MARTIN, Brigitte PRINCE, Marie-Pierre PIROCCHI, Philippe DESHAYES, Sylvie FICHET.

Etaient absents à l'appel nominal : Thierry LAFFINEUR (pouvoir à Olivier ROCHE), Michèle GAUTIER (pouvoir à Denis RIOULT), Patrick SILORET (pouvoir à Isabelle JULIEN), Christine DONNET (pouvoir à Frédérique VAUDRY), Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT (pouvoir à Daniel BIGOT), Jean-Luc SERVILLO, Jean-Louis ROUSSELIN (pouvoir à Didier GERVAIS), Frédérique CORMONT (pouvoir à Françoise DEGENETAIS).

Secrétaire de séance : Marie-France BEAUVAIS

Objet : modification des tarifs du service enfance – jeunesse – rectification

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du conseil municipal du 27 juin 2023 fixant la tarification des structures de l'Enfance ;

VU le rapport de M. le Maire ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'adopter les tarifs** figurant sur le tableau en annexe pour les activités proposées par le service Enfance-jeunesse à compter du 1^{er} octobre 2023 ;

- **que, pour l'ensemble des tarifications du service enfance – jeunesse, soit appliqué le tarif correspondant à leur propre quotient familial aux parents isolés domiciliés en dehors d'Octeville-sur-mer.**

Délibération adoptée à l'unanimité

**Ainsi délibéré, le jour, mois et an susdits ;
Pour copie conforme,**

Le Maire

Olivier ROCHE

